



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

Séance du 11 Juillet 2019

En exercice : 45

Présents : 28

Votants : 31 (dont 3 procuration)

N° 4

OBJET :

VICHY

**AMENAGEMENT DES
BERGES DU SICHON**

**AVENUE THERMALE
PARCELLE BE 450**

ACQUISITION

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 17 JUIL. 2019

Publiée ou notifiée

le : 17 JUIL. 2019

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - F. SZYPULA - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT - M. MORGAND - JD. BARRAUD - JM. LAZZERINI - C. DUMONT, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR - C. BOUARD - C. SEGUIN - N. COULANGE - P. COLAS - A. GIRAUD - M. MONTIBERT - F. BOFFETY - R. LOVATY (à partir de la délibération n° 4) - A. CHAPUIS, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Marc BOUREL à M. Michel AURAMBOUT - Mme Michèle CHARASSE à M. Jean-Dominique BARRAUD - M. Jacques BLETTERY à Mme Nicole COULANGE

Absents excusés :

Mmes et MM. JS. LALOY - J. KUCHNA - A. CROUZIER, Vice-Présidents

Mmes et MM. P. BONNET - A. CORNE - F. SEMONSUT, Conseillers Délégués.

Mme et MM. JP. BLANC - C. BERTIN - C. CATARD - G. MARSONI - C. FAYOLLE - F. SENNEPIN - G. DURANTET - E. VOITELLIER, Membres

Secrétaire : Mme Charlotte BENOIT, Conseillère Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Vichy Communauté et notamment ses compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Vichy Val d'Allier en date du 18 juin 2015 approuvant le projet d'agglomération pour la période 2015-2025,

.../...

Vu l'arrêté n° 3188/2016 du Préfet de l'Allier en date du 5 décembre 2016 portant fusion de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise et création de la communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu la délibération n° 3 du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2017, adoptant les nouveaux statuts de Vichy Communauté,

Vu la délibération n° 5 du Conseil Communautaire en date du 7 octobre 2017, par laquelle le Conseil communautaire autorise le Bureau communautaire à décider l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers ou de fonds de commerce d'un montant inférieur ou égal à 500 000€,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/667 du 27 décembre 2017 autorisant l'adoption des nouveaux statuts de la communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu le Bureau Communautaire du 23 mai 2019 au cours duquel les avant-projets relatifs à la mise en valeur de la rivière Le Sichon, la renaturation de ses berges et la création d'un axe piétonnier et cyclable entre le centre de Cusset et le Lac d'Allier, ont été présentés,

Considérant ainsi l'intérêt pour Vichy Communauté de se rendre propriétaire de la parcelle cadastrée BE 450 située le long de la rivière Le Sichon, 87 avenue Thermale à Vichy (cf plan joint), afin de permettre notamment aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la rive gauche de ladite rivière,

Considérant l'accord intervenu entre Monsieur Bruno CIESIELSKI, propriétaire de la parcelle BE 450 et Vichy Communauté, sur un prix s'élevant à 52 500 €,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'acquérir auprès de Monsieur Bruno CIESIELSKI ou de ses ayants-droit, la parcelle cadastrée BE 450 (451m²), située 87 avenue Thermale à Vichy, au prix de 52 500 €,
- de donner mandat en conséquence à M. le Président ou M. le Conseiller Délégué pour signer tous documents relatifs à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- dit que les dépenses inhérentes à cette acquisition y compris les frais d'acte seront imputées au budget principal de Vichy Communauté,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

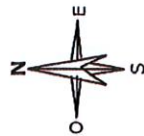
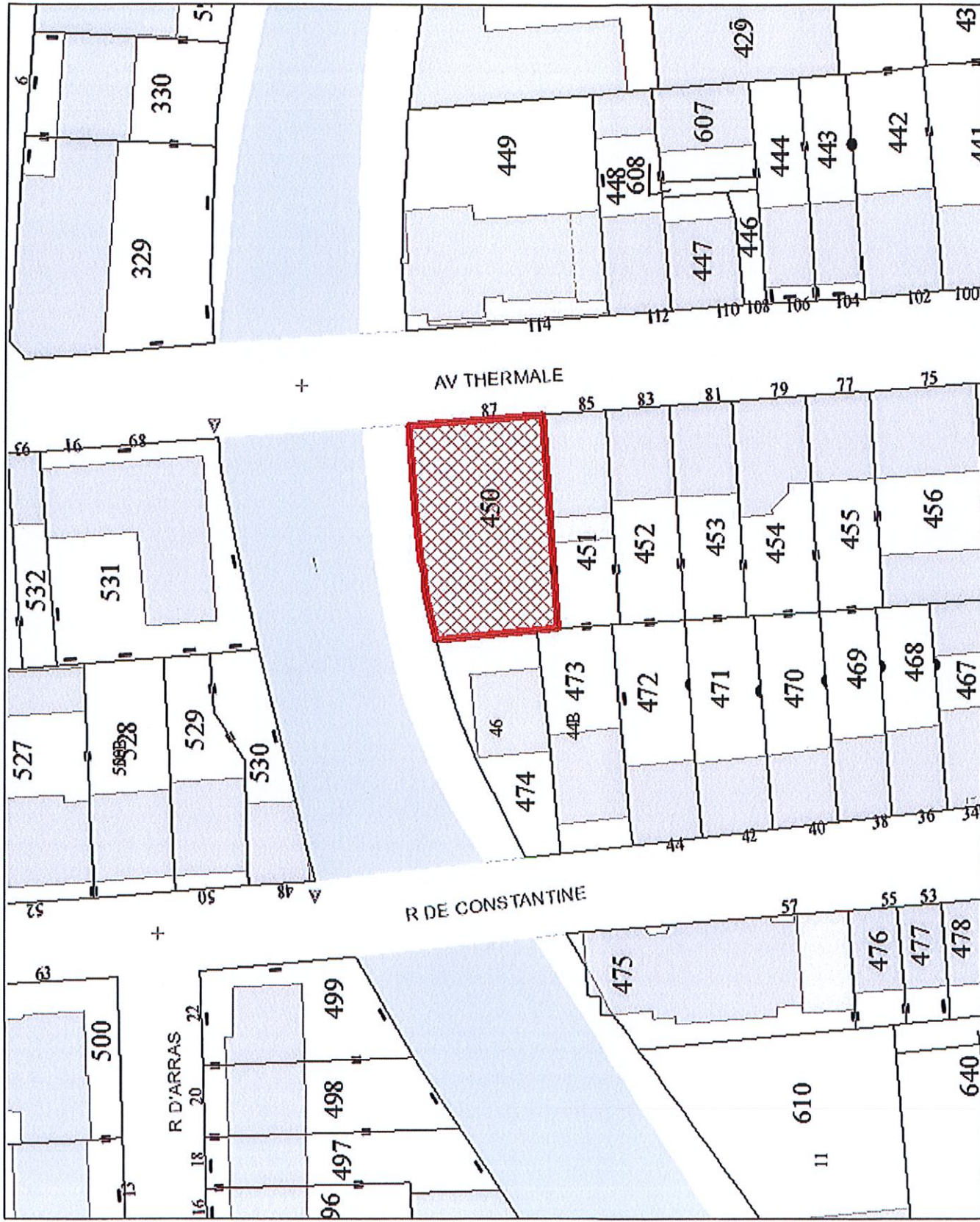
.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 11 juillet 2019.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

VICHY - BERGES DU SICHON - BE 450



Edité le 24/06/2019

Sources:
SIG - CA Vichy Val d'Allier
DGFiP © Cadastre. Droits de l'Etat réservés.

Echelle: 1:668



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 4 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET

Objet de l'acte : 2019 - VICHY - AMENAGEMENT DES BERGES DU SICHON - AVENUE
THERMALE - PARCELLE BE 450 - ACQUISITION

.....

Date de décision: 11/07/2019

Date de réception de l'accusé 17/07/2019

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 11JUI2019_4

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190711-11JUI2019_4-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1

Domaine et patrimoine

Acquisitions

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....

Nom du fichier : 4.pdf (99_DE-003-200071363-20190711-11JUI2019_4-DE-1-1_1.pdf)